

DELIBERATION N° 06 - BUDGET DE L'ECOLE DE MUSIQUE - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012

Rapporteur : M. LAMY

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation des résultats de fonctionnement si ceux-ci sont excédentaires lorsque tout ou partie de ceux-ci sont transférés en section d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	33 034,99 €
<u>Résultat de l'exercice</u>	
Excédent	23 642,79 €
Déficit	
<u>Excédent au 31/12/2012</u>	56 677,78 €
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	450,44 €
<u>Solde disponible : 56 227,34 €</u>	
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	56 227,34 €

Cette affectation couvre le résultat d'investissement négatif de l'année 2012 et les restes à réaliser de la section d'investissement sur l'exercice budgétaire en cours.

L'ensemble des résultats a été repris par anticipation dans le Budget Primitif de l'année 2013.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter les résultats comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	33 034,99 €
<u>Résultat de l'exercice</u>	
Excédent	23 642,79 €
Déficit	
<u>Excédent au 31/12/2012</u>	56 677,78 €
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	450,44 €
<u>Solde disponible : 56 227,34 €</u>	
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	56 227,34 €